

PRÉFET DE VAUCLUSE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du **06 FEV. 2020** a été prescrite, sur le territoire des communes de Fontaine-de-Vaucluse et de Lagnes, une enquête publique en vue de déclarer d'utilité publique, les travaux de dérivation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection et des servitudes afférentes autour du nouveau captage communal d'eau potable de Fontaine de Vaucluse dit « le forage F2 du Vallon du Sautet »,

Cette enquête publique se déroulera pendant trente jours consécutifs, **du jeudi 5 mars au vendredi 3 avril 2020 inclus** en mairie de Fontaine-de-Vaucluse et de Lagnes.

Le Tribunal Administratif de Nîmes a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Gilles ALESSANDRINI, fonctionnaire territorial en retraite.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de Fontaine-de-Vaucluse et en mairie de Lagnes, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie au public, précisés ci-après :

- Fontaine de Vaucluse – Place de la Colonne
les lundi et mercredi de : 9 h à 12h et de 13h30 à 17h
les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
- Lagnes – 248 Rue de la République
du lundi au vendredi de 8h à 12h

Le public pourra :

- prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans chacune des mairies,
- adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête – Mairie de Fontaine de Vaucluse – Place de la Colonne – 84800

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de :

- Fontaine-de-Vaucluse le :
jeudi 5 mars 2020 de 9h à 12 h
le vendredi 3 avril 2020 de 9h à 12h
- Lagnes le :
jeudi 12 mars 2020 de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur remettra au préfet son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront être consultés à la préfecture de Vaucluse – Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et affaires foncières – 84 905 AVIGNON cedex 09 ainsi que dans chacune des mairies concernées pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse (www.vaucluse.pref.gouv.fr / Rubrique : enquetes publiques).

Avignon, le 06 FEV. 2020

Pour le préfet et par délégation
le secrétaire général



Thierry DEMARET